

## /// COMMUNIQUÉ

## Communiqué SNPTES-UNSA du 29 juin 2022 Séance d'installation du Comité de Suivi des cycles Licence, Master, Doctorat - CSLMD

Le SNPTES-UNSA a participé le 29 juin à la séance d'installation du Comité de Suivi des cycles Licence, Master, Doctorat (CSLMD). Ce comité ministériel, est créé pour une durée de cinq ans. Un rapport annuel des propositions et des travaux du comité sera présenté aux membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche - CNESER.

En ouverture de la séance le Président du comité, Marc Oddon, a rappelé les missions et fonctions de cette instance sur 2 volets, concertation et réflexion sur les textes présentés. Le SNPTES approuve l'ambition exprimée du président : le CSLMD doit apporter des propositions d'amélioration sur des points précis. Être pragmatique doit être notre boussole!

Le SNPTES a tout d'abord tenu à remercier le MESR d'avoir accepté sa demande, exprimée par ses élus siégeant au CNESER (séance du 12 avril¹), s'agissant de créer un collège représentant les personnels BIATSS au sein du CSLMD. La plupart des personnels BIATSS participent en effet directement à la création, à la mise en place, au développement, au suivi de nos diplômes et de nos diplômés insérés dans la vie professionnelle. Le SNPTES dispose donc désormais de trois représentants dans le collège BIATSS et d'un représentant dans le collège enseignants-chercheurs.

Le SNPTES a insisté sur l'importance des travaux de ce comité vis-à-vis du CNESER. Les travaux du CSLMD conduisant à des propositions concrètes constitueront un travail préparatoire absolument nécessaire au CNESER pour proposer les évolutions utiles. CNESER et CSLMD s'alimenteront mutuellement dans un objectif de lisibilité des diplômes et d'efficacité.

En cette période de fin d'année universitaire où les étudiants reçoivent avec angoisse les réponses à leurs candidatures pour une entrée en Master, le SNPTES a rappelé son inquiétude quant aux difficultés rencontrées par de très nombreux étudiants pour trouver une place en adéquation avec leur diplôme de Licence et leur projet professionnel. Les membres du CSLMD devront restés vigilants sur la réelle cohérence du cycle L, M, D et de l'articulation entre le niveau L et M qui se complexifie et se rigidifie au détriment de la réussite des étudiantes et des étudiants.

Le SNPTES préconise, en outre, que la méthode de travail et de concertation au sein du CSLMD soit basée sur l'écoute et l'échange constructif et permette d'approfondir l'étude des textes et d'aboutir à des propositions efficaces et pratiques.

Pour finir, le SNPTES a rappelé son attachement à la collation des grades par les universités. Il souligne que l'exigence de qualité que l'on est en droit d'attendre des établissements publics d'enseignement supérieur pour délivrer des diplômes nationaux ne doit pas être moindre lorsqu'il s'agit d'établissements privés qui demandent la reconnaissance de leur diplôme au grade de Licence ou Master.

Choisy-le-Roi, le 29 juin 2022

1

Communiqué du 12 avril 2022 du SNPTES: https://www.snptes.fr/index.php?lvl=notice\_display&id=14077